

Commune de REBOURSIN

Avis d'enquête publique

Société Ouvrière de Bâtiments et de Travaux Publics (SOBTP)

Demande de poursuivre l'autorisation d'exploiter une carrière de sables
à REBOURSIN

La demande d'autorisation, déposée en Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, au regard du Code de l'Environnement, par le président de la société SOBTP, en vue de poursuivre l'autorisation d'exploiter une carrière de sables sur la commune de REBOURSIN sera soumise à enquête publique, à la mairie de REBOURSIN, **du lundi 4 juin 2012 au jeudi 5 juillet 2012 inclus.**

Le dossier déposé par le demandeur pourra être consulté à la mairie de **REBOURSIN**, siège de l'enquête, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h00, où un registre d'enquête sera tenu à la disposition du public.

Le dossier pourra également être consulté dans les mairies de SAINT-FLORENTIN, de VATAN, de MEUNET-SUR-VATAN, de LA CHAPELLE-SAINT-LAURIAN, de GRACAY, et de SAINT-OUTRILLE, concernées par le rayon d'affichage de 3 km, aux heures d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Jacques LACROIX, commissaire-enquêteur désigné par M. le président du Tribunal administratif de Limoges, siègera à la mairie de REBOURSIN, les jours suivants :

- Lundi 4 juin 2012 de 13H30 à 17H00
- Jeudi 14 juin 2012 de 13H30 à 16H00
- Samedi 23 juin 2012 de 9H00 à 12H00
- Vendredi 29 juin 2012 de 13H30 à 16H00
- Jeudi 5 juillet 2012 de 13H30 à 17H00.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de REBOURSIN et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et éventuellement du mémoire en réponse de l'exploitant, un mois après la fin de l'enquête.

Cette enquête publique fait partie de la procédure d'instruction d'un dossier « installation classée pour la protection de l'environnement » qui fera l'objet d'une décision préfectorale suite aux observations et avis émis par les personnes et les organismes consultés.